



L'an deux mille vingt-et-quatre, le vingt-huit mai, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : CAMPS F, DUFOSSÉ D, MERIC M, LAFONT P, CABÉ A, CHAUVET F, MIR A., PEREIRA-SANTERRE J., POUILLET M.A., GOUZY S, KOSMINSKY S, DENOY S.

Procurations :

Absents : de SAINT BLANQUAT G.,

Secrétaire de séance : CHAUVET F.

Madame Séverine COMMENGE rejoint la séance à 18h45.

2024-031 – DÉLÉGATION DU MAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS, ACCORDS-CADRES ET AVENANTS – AMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DE L'ALLÉE DE MARVEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2023-052 attribuant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise en sécurité de l'allée de Marveille à la société OTCE et Sol et Cité et l'autorisant à signer tout document concernant cette décision,

Vu les délibérations n° 2024- 002, 2024-003 et 2024-004 autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État, du Conseil Départemental de l'Ariège et l'Agence de l'Eau ;

Considérant que le plan initial coût des travaux d'aménagement et mise en sécurité de l'Allée de Marveille était estimé à 459732€ mais que ce montant a été revu comme suit :

Origine du financement	Financement	% du projet
État	157 954 €	33%
Dépenses éligibles = 478 651 € (totalité du projet)	157 954 €	
Agence de l'eau ADOUR GARONNE	146 310 €	31%
Dépenses éligibles = 292 620 € (Travaux de désimperméabilisation)	146 310 € (50%)	
Département	80 000 €	17%
Dépenses éligibles = 478 651 € (totalité du projet)	80 000 € (plafond)	
Total subventions	384 264 €	80%
Autofinancement	94 387 €	20%
TOTAL PROJET + Moe	478 651 €	100%

Récapitulatif estimation travaux requalification d'espaces publics	
Libellé	Montant
Travaux	431 520 €
Études (géotechnique, topo, SPS, contrôle technique)	8 547 €
Maîtrise d'œuvre	38 584 €
TOTAL TRAVAUX + Moe + ÉTUDES	478 651 €

Le présent marché sera lancé en procédure MAPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** le nouveau plan de financement des travaux d'aménagement et mise en sécurité de l'Allée de Marveille (travaux, maîtrise d'œuvre et études).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer et notifier le marché ayant pour objet l'aménagement et la mise en sécurité de l'Allée de Marveille selon une procédure MAPA, étant précisé que dans le cas de figure où son estimation budgétaire viendraient à être modifiés de manière substantielle, une nouvelle délibération du conseil municipal devra intervenir avant la signature du marché en question.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS



POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE
Dominique DUFOSSE